

Décision Municipale N° DM2026_10_092

Objet : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PISTES DE PADEL COUVERTES AU TENNIS CLUB DE MARIGNIER (MARCHÉ N°2026_T03) - LOT N°4 REVÊTEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de la commune de Marignier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu la délibération n° DEL202603_045 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative aux délégations données par le conseil municipal au Maire ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP, annonce n° 26-51869 du 27/05/2026) et sur le profil d'acheteur (annonce référencée T-PA-76088 du 27/05/2026), relatif au marché de travaux de construction de deux pistes de padel couvertes au Tennis Club de Marignier, lot n°4 « revêtements et équipements sportifs » ;

Considérant que le marché à venir comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles, comme suit :

- tranche ferme (offre de base)
- tranche optionnelle n°1 : gazon sol dans les dégagements entre pistes
- tranche optionnelle n°2 : peinture sol dans les dégagements entre pistes

Considérant que le rapport d'analyse des offres proposé par le Maître d'œuvre fait ressortir que l'offre de la société JOKO PADEL située 266 avenue Chabadenia 64210 Bidart, est classée première et est jugée comme étant économiquement la plus avantageuse pour la commune, avec un prix de :

- tranche ferme : 59 500,00 €HT soit 71 400,00 €TTC
- tranche optionnelle n°1 : 5 805,00 €HT soit 6 966,00 €TTC
- tranche optionnelle n°2 : 9 200,00 €HT soit 11 040,00 €TTC
- total offre toutes tranches confondues : 74 505,00 €HT soit 89 406,00 €TTC

DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER la proposition de choix de l'entreprise en charge d'exécuter les travaux de construction de deux pistes de padel couvertes au Tennis Club de Marignier, lot n°4 « revêtements et équipements sportifs », comme suit :

Lot	Entreprise/offre classée première	Prix du marché €HT (toutes tranches confondues)
4	JOKO PADEL, située 266 avenue Chabadenia 64210 Bidart	74 505,00 €

Article 2 : DE SIGNER le marché public de travaux en résultant.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

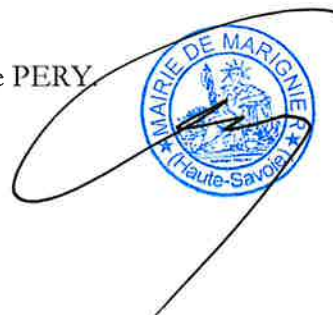
« Certifié exécutoire »,
Télétransmis en Sous-Préfecture
Le 08/10/2026

Publié/mis en ligne
Le

Pour le Maire et par délégation,
Sandrine DE CHASTONAY
Directrice Générale des Services

Fait à Marignier, le 06/10/2026

Le Maire,
Christophe PERY



La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de la date à laquelle elle a acquis un caractère exécutoire, d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.